

## Compte rendu du CA du lundi 3 mars 2025

**Présent.es** : Elisabeth, Jean-Luc, Guennët, Loïc, Marie-Claude, Marie-Hélène, Monique, Nicole, Patrick J, Pierre, Véronique.

**Absent.es excusé.es** : Amal, Camille, Fatiha, Georgina, Marie -Odile, Michel, Patrick A.

### DÉBATS et VOTES

1. Les comptes-rendus du CA du 3 février sont approuvés.

#### 2 Actions/ suppression de l'allocation mensuelle

- L'ASTI, la CIMADE et trois avocates ont rencontré les familles qui avaient fait un recours gracieux. Elles les ont informées de la possibilité d'un second recours, cette fois devant le tribunal administratif.

Une trentaine de familles ont entamé cette procédure avec les avocates.

- Le 4 mars, nouveau rassemblement devant le Conseil Départemental, pendant le vote du budget dont celui de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Discussion/ un recours collectif. Nous sommes perplexes.

Peu de certitudes sur la possibilité d'avoir gain de cause au tribunal administratif. Quelles associations vont-elles réellement s'engager dans cette procédure couteuse en temps et argent (autour de 4000 € de frais d'avocat en première instance) ?

Vote sur l'engagement de l'ASTI/ recours collectif : 11 voix contre, 3 abstentions.  
(10 présents + 4 procurations)

Il y a une part de déception à ne pas aller jusqu'au bout de cette action.

Le côté positif est le rôle moteur de l'ASTI dans la mobilisation, les recours individuels, les relations avec les associations, les élu.es d'opposition.

#### 3. Accueil et inscription de nouveaux et nouvelles bénévoles

Beaucoup de demandes, dont une majorité de personnes étrangères.

Depuis septembre, dans les permanences d'accueil, nous constatons des difficultés à intégrer des bénévoles qui ne sont pas à l'aise avec le rangement du courrier par ordre alphabétique.

Plutôt qu'une grande réunion collective d'information, nous décidons de rencontrer individuellement les personnes souhaitant s'engager dans l'association.

Cela permettra d'échanger sur les attentes réciproques.

#### 4. Référents ASTI pour la future implantation de la MDS à la Grâce de Dieu

Chaque association a reçu un questionnaire où elle doit exposer sa contribution à la vie du quartier.

A la MDS, ce sont surtout l'ASTI et Artifaille qui sont susceptibles de répondre à cette demande.

Michel et Loïc s'engagent dans le travail préparatoire à cette installation.

## **5. Domiciliation : rencontre avec la DDETS et décision de limiter le nombre.**

Lors de la rencontre avec tous les organismes de domiciliation, le CCAS a été interrogé sur sa pratique de réorientation de toutes les personnes étrangères vers l'ASTI.

Le responsable du CCAS a esquivé les questions et même assuré de sa capacité à intégrer les 1400 domicilié.es de l'ASTI si besoin.

L'ASTI a demandé à France Terre D'Asile de ne plus nous envoyer systématiquement les personnes déboutées de leur demande d'asile.

Il est difficile de déterminer des critères.

Si on oriente toutes les familles vers le CCAS, nous aurons essentiellement des hommes aux permanences et un changement de public.

Comme on ne trouve pas de solution satisfaisante pour limiter le nombre de domicilié.es et que nous sommes débordé.es par son augmentation, il est proposé de suspendre les nouvelles domiciliations pendant une période.

Vote : 10 voix pour, 4 abstentions

Certaines expriment des inquiétudes sur la suppression de ce temps important d'accueil et d'informations lors des premières domiciliations.

Peut-on le garder sans domicilier ?

Nous sommes à 3 mois de la fin de notre agrément.

Nous arrêterons les nouvelles domiciliations en juin pour une durée de plusieurs mois, encore non définie.

Nous allons en informer les autres organismes habilités à cette mission.

## **6. Second contrat en CDD de Guennët Gezahegn**

Nous avons parlé au dernier CA d'un nouveau contrat de 5 mois à partir de septembre, mais n'avons pas voté.

Vote : 13 voix pour, une abstention

## **INFORMATIONS**

### **1. Préparation de l'Assemblée Générale**

Quelle place pour les personnes étrangères ? Sous quelle forme ?

Ce pourrait être un temps spécifique d'intervention avant le repas partagé.

Nous allons y réfléchir avec les profs.

### **2. Bilan de la Commémor'Action**

Retour positif sur la préparation avec 8 associations. Cela a permis d'élargir le public.

La lecture des textes, la dispersion des vêtements sur la plage, les interventions des musiciens ont été des moments très forts.

Quelques bémols :

Le lieu, éloigné des promeneurs qui ne vont pas jusqu'à cet endroit de la digue

La sono insuffisante pour certaines prises de parole

Articles et vidéos sur notre site.

### **3. Accès à l'aide alimentaire**

Depuis la suppression de l'aide financière du Conseil départemental, de nombreuses familles nous demandent à aller dans deux associations pour les colis alimentaires.

Une seule ne peut plus répondre aux besoins.

Nous partageons ce constat. Il devient impossible dans certaines situations d'appliquer la règle en vigueur : être aidé par une seule association à la fois.

Nous décidons d'un courrier aux associations caritatives pour leur en faire part.

### **4. Demandes de stage**

L'ASTI a reçu beaucoup de demandes de stage l'année scolaire, souvent de personnes très motivées. Nous ne sommes pas en capacité de recevoir correctement plusieurs stagiaires ensemble.

Cette année, nous avons choisi d'accueillir :

- Beletech Gosse étudiante Sciences Po en parcours civique
- une lycéenne de 2<sup>nde</sup>

*Prochain CA lundi 31 mars*